

## Séance du 24 mars 2016.

**Présents :** M. D.DRAUX, Bourgmestre ff.-Président  
MM. B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU  
M. J.DONFUT, Président du CAS  
MM. Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK,  
P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE,  
V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO,  
S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK,  
B.GALLEZ, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE,  
Conseillers Communaux.  
Mme S.DOBBELAERE, Directrice Générale ff.

M.le Bourgmestre ff. ouvre la séance et demande d'excuser les Membres suivants :

- Mmes C.FONCK retenue par ses obligations au Parlement & I.DUPONT, en congé.
- M. E.HAMOUMI, souffrant
- M.Ph.WILPUTTE, en congé est remplacé par Mme S.DOBBELAERE

Il propose le retrait du point n° 11 inscrit à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Novacentre – Convention de mise à disposition de locaux – Avenant à la convention initiale de mise à disposition de locaux à un des occupants.

M.le Bourgmestre ff. rend hommage aux victimes des attentats perpétrés le 22 mars dernier :

« Mesdames, Messieurs,  
Cher(e)s collègues,

Ce mardi 22 mars, le terrorisme a une fois de plus frappé lâchement et aveuglément notre capitale, notre pays, notre société et ses valeurs.

Permettez-moi tout d'abord, au nom de l'ensemble des membres de ce Conseil communal, d'adresser nos plus sincères condoléances, notre profonde solidarité aux familles des victimes et notre soutien indéfectible aux services de sécurité (armée, police, etc.) ainsi qu'aux services de secours, qui travaillent sans relâche et effectuent un travail d'une qualité remarquable dans des circonstances ô combien pénibles et difficiles.

En s'attaquant à des innocents, de manière aveugle et ignoble, c'est également aux fondements même de notre Démocratie que ces kamikazes s'en prennent. Ce sont les valeurs de liberté et d'égalité entre tout individu, quelle que soit sa race, son origine, sa couleur de peau, ses convictions politiques et religieuses, qui sont frappées de plein fouet par ces actes horribles !

Dans les circonstances actuelles, dans le contexte émotionnel que nous vivons, il serait si simple de céder aux sirènes de la haine et de la vengeance pour répondre à cette barbarie. Néanmoins, en tant que représentants de partis démocratiques, nous avons le devoir et l'obligation de ne pas tomber dans le piège de l'extrémisme et du populisme.

Alors que certains n'hésitent déjà pas à stigmatiser des communautés entières pour les maux provoqués par quelques individus marginaux et qu'ils incitent à la haine et à la rébellion envers ces communautés, nous devons bien au contraire rester unis et éviter les divisions et les amalgames, qui n'apporteront jamais une réponse adéquate aux problèmes que nous rencontrons aujourd'hui.

L'extrémisme, la stigmatisation d'une communauté, le radicalisme, le totalitarisme, toutes ces recettes nauséabondes véhiculées et testées par les régimes nazi et fasciste dans un passé pas si lointain, ont en effet démontré non seulement leurs inutilité mais aussi et surtout l'horreur dans laquelle nous devons à tous prix éviter de basculer.

Nous devons en effet agir avec sagesse, tout en réaffirmant avec force nos convictions ! Continuons à nous battre pour nos valeurs fondamentales que sont la justice, l'égalité, la liberté et la fraternité que nous défendons au sein des différentes instances du pays et particulièrement au sein de notre Conseil communal. C'est la seule façon pour nous d'assurer la survie de notre humanité.

Mais face à cette menace devenue permanente, à cette atteinte vitale à nos libertés fondamentales, que cela ne nous empêche pas d'agir avec la plus grande fermeté et détermination afin de défendre notre modèle de société et cela, sans faire preuve de naïveté aucune. Cette lutte implacable que nous devons mener ne pourra pas se faire sans oser briser certains tabous. En ces heures tragiques, faisons preuve de lucidité et de clairvoyance car nous nous trouvons désormais à un moment ô combien crucial pour l'avenir de nos démocraties et notre action future devra toujours être lue à travers le prisme du respect de nos valeurs démocratiques.

Ce n'est qu'en investissant massivement dans l'éducation, dans la culture et dans les politiques d'émancipation et du mieux vivre ensemble que nous pourrons apporter une réponse concrète et éviter de basculer définitivement dans une société où l'individualisme aura pris le pas sur la collectivité, où le rejet aura triomphé sur la tolérance et où la haine aura banni le respect et la liberté auquel chacun d'entre nous aspire et a droit.

Tenons-bon, faisons bloc, ensemble, face à toute forme de radicalisme, d'obscurantisme et de haine !

Car l'Union est et restera notre principale force ».

Mme A.MURATORE, au nom du Groupe MR se joint aux nombreux témoignages :

« On a vu beaucoup d'images, on a entendu beaucoup de slogans, on a lu beaucoup de déclarations. Mais c'est en un seul mot qu'elle résume tout cela : tristesse.

Tristesse de voir la violence aveugle ôter la vie à tant d'innocents ; tristesse de voir cette violence ôter le sourire à tous les citoyens mais heureusement la jeunesse reste optimiste. Elle souhaite lire une lettre qui a été publiée :

- En ce 22 mars, j'ai 21 ans. Sûrement le nombre d'années qu'il me faudra pour me remettre d'une telle barbarie. Je ne laisserai pas ces fous faire de mon pays si joyeux de nature, une terre où règne la panique. Je ne leur donnerai pas raison. Un pays qui m'a vu grandir le sourire aux lèvres, qui m'a vu arpenter ses rues et découvrir ses richesses, ils n'auront pas mon envie de vivre pleinement encore et toujours et ce, bien plus que 21 années même si le temps semble parfois s'arrêter...

Elle clôture son intervention en ajoutant qu'il y a lieu de rester modérés en n'oubliant pas que c'est la tolérance qui permet le vivre ensemble »

M.R.WASELYNCK souligne que les derniers attentats d'islamistes radicaux agissant au nom de Daesh ont plongé le pays dans une profonde tristesse, mêlée de haine. N'ayons pas peur des mots pour définir de tels actes « crapuleux ».

Plus que jamais, il faut que les politiques, tous partis confondus, s'unissent afin que ceci ne se reproduise plus jamais. Il présente, en son nom et au nom de son Parti, ses plus sincères condoléances aux familles des victimes et assure de tout son soutien, les personnes blessées, les forces de l'ordre et les services de secours.

M.Ph.DEBAISIEUX, au nom du Groupe CDH, présente également ses condoléances, son soutien moral aux nombreuses victimes, à leurs proches. Face aux nombreux messages, et suite au discours de M.le Bourgmestre ff., tout a été dit. Tout le monde est dans le recueillement ; il faut garder l'espoir afin de reconstruire l'avenir pour un mieux vivre tous ensemble.

M.M.DISABATO, lui aussi, présente ses plus sincères condoléances aux personnes touchées par ces actes. Il faudra prendre le temps du recul par rapport à tout ceci mais il est certain qu'on ne vivra plus jamais dans le même monde. Des catastrophes ont été vécues précédemment telle que Buizingem mais il s'agissait d'un accident. Ici, ce sont des attentats et c'est une tragédie. Il faudra vivre avec tout ça, penser à toutes les vies prises, aux familles endeuillées, meurtries, détruites. Il faut aussi ne pas céder à la panique. Tenter de malgré tout rester vigilant car beaucoup de choses sont écrites via les réseaux sociaux ; notamment, on y lit des propos de haine, de racisme et c'est strictement interdit.

M.CI.DUFRASNE, au nom du Groupe PS, présente ses condoléances ; il retiendra la solidarité unanime constatée au sein de la population, les marques de soutien et la tristesse sur les nombreux visages. En effet, il faut être prudent dans les propos tenus sur les réseaux sociaux. Il ajoute que la haine n'apportera rien de positif bien du contraire.

## **Intercommunale IRSIA - Assemblée Générale Extraordinaire**

L'Intercommunale IRSIA tiendra son Assemblée Générale Extraordinaire, le mercredi le 13 avril 2016, à 19h00.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 10 décembre 2015.
2. Prorogation de l'IRSIA et augmentation de capital : régularisation administrative.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

### **Article 1 :**

- d'approuver :

### **le point 1 de l'ordre du jour, à savoir :**

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2015.

### **le point 2 de l'ordre du jour, à savoir :**

- Prorogation de l'IRSIA et augmentation de capital : régularisation administrative.

### **Article 2 :**

- de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 24 mars 2016.

### **Article 3 :**

- de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération.

### **Article 4 :**

- de transmettre à l'Intercommunale IRSIA la présente délibération.

La délibération requise est adoptée.

### **Représentations communales au sein de différents organismes - Adaptation**

En séance du 25 février 2013, le Collège Communal a désigné les représentants du Conseil au sein des différents organismes.

En séance du 29 février 2016, le Conseil Communal a accepté la démission de Madame Brigitte GALLEZ, en qualité d'Echevine et ce, en application de l'Article L 1123-11 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, son remplacement est assuré par Monsieur Arnaud MALOU, Conseiller Communal, et ce, en qualité de 5<sup>ème</sup> Echevin.

A cet effet, il y a donc lieu d'adapter les représentations communales au sein des différents organismes.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

- d'adapter les représentations communales au sein des différents organismes comme suit :

#### COPALOC :

##### Effectifs

Mme F.van HOUT  
Mme I. URBAIN  
Mme I. DUPONT  
Mme B.GALLEZ  
M. A. CEURTERICK  
M. Ph. WILPUTTE

##### Suppléants

M. J-M DUPONT  
M. J. DONFUT

#### Commission Locale de Développement Rural :

Effectifs : MM. A. CEUTERICK - B. SIRAULT – P. BOUVIEZ – F. DESPRETZ.  
Suppléants : MM. E.M. HAMOUMI – A. WILPUTTE – V. RUSSO – F.URBAIN.

Centre Culturel Local :

8 représentants : MM. JM DUPONT – I.URBAIN (Présidente) – A. MALOU – D. CICCONE – A. WILPUTTE – F.van HOUT – P. GIANGRECO S. VANOVERSHELDE.

Régie de quartier : 1 représentant : M.A. MALOU.

Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut :

5 représentants :dont 3 de la majorité : MM. A. MALOU – D. DRAUX – B. SIRAUTL  
MM. M. DISABATO –R. WASELYNCK

AIS Mons Logement : 1 représentant : M. D. DRAUX.

Maison de la Jeunesse et de la Solidarité : 1 représentant : M.A.MALOU.

Lire et Ecrire : 1 représentant : M.A. MALOU.

La délibération requise est adoptée.

**Déclaration de vacance de l'emploi de Directeur Général Adjoint - Organisation de l'examen d'accèsion au poste**

La volonté des Autorités de s'adjoindre un Directeur Général Adjoint est liée à la réforme des grades légaux qui élargit cette possibilité déjà existante auparavant aux communes de plus de 60.000 habitants pour les communes de plus de 10.000 habitants. Ce droit octroyé par le législateur puise sa motivation dans la refonte complète des missions du Directeur Général qui voit ses missions précisées mais aussi multipliées à travers ces nouvelles dispositions.

En effet, selon la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon s'est engagé en faveur des pouvoirs locaux à moderniser le statut des grades légaux.

Le rôle managérial du Directeur Général est renforcé. La réforme lui confie des missions de coordination, d'exécution des axes politiques, de préparation de dossiers, d'avis de légalité, de présidence du Comité de Direction. Sa qualité de Chef du Personnel est également réaffirmée au travers de sa participation aux procédures de recrutement, de son rôle clé lors des évaluations et de la possibilité d'infliger des sanctions disciplinaires mineures. Par ailleurs, le Directeur Général a désormais l'obligation de répondre par un contrat d'objectifs à la lettre de missions qui lui sera confiée par le Collège Communal.

La note d'embauche qui accompagne le budget 2015 prévoyait déjà l'organisation d'un examen au poste de Directeur Général Adjoint. A cette fin, des démarches préalables ont dû être réalisées comme la modification du cadre administratif du personnel de l'Administration Communale et la fixation du traitement lié à cette fonction par une modification des statuts des grades légaux.

Ces étapes obligatoires ont été, comme il se doit, soumises en concertation syndicale, Concertation Commune-CPAS, à l'avis de légalité du Directeur Financier, au Conseil Communal ainsi qu'à la tutelle pour approbation.

Les statuts administratif et pécuniaire des grades légaux prévoient l'ensemble des dispositions nécessaires à l'organisation d'un examen d'accès au poste de Directeur Général Adjoint.

Lors de la décision de pourvoir à l'emploi déclaré vacant, il appartiendra au Conseil Communal de déterminer la ou les procédures choisies entre le recrutement, la promotion et la mobilité.

M.Gh.STIEVENART souligne que le délai d'introduction des candidatures coïncide avec les vacances de Pâques ce qui risque de poser un problème pour d'éventuels candidats qui seraient absents. Il demande qu'une semaine supplémentaire soit ajoutée soit, du 1<sup>er</sup> au 22 avril 2016.

M. le Bourgmestre ff. marque son accord.

M.M.DISABATO, quant à lui, s'interroge sur le fait de savoir si l'on a envisagé d'élargir ce poste vacant au Conseil de l'Aide Sociale ? Ce pourrait être une bonne chose vu qu'il fait partie de la même entité.

M. le Bourgmestre ff. n'y voit aucune objection et précise qu'il va prendre l'ensemble des renseignements pour analyser la faisabilité de cette demande.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBASIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

- Art.1<sup>er</sup> : de déclarer vacant le poste de Directeur Général Adjoint au cadre administratif du personnel communal de l'Administration.
- Art.2 : de déterminer la promotion comme procédure d'accès au poste.
- Art. 3 : d'inviter les services à rédiger l'offre d'emploi y afférente ;
- Art.4 : d'appliquer l'appel public restreint et de porter la vacance de l'emploi à la connaissance des agents, en ce compris ceux éloignés temporairement du service, par avis diffusé dans tous les services communaux par note de service et affiché aux valves de l'Administration Communale pendant toute la période durant laquelle les candidatures peuvent être introduites.

L'avis mentionne toutes indications utiles sur l'emploi à pourvoir, les conditions exigées, les formalités et délai d'introduction des candidatures, ainsi que les coordonnées du service chargé de communiquer tous renseignements complémentaires.

Art.5 : le délai d'introduction des candidatures est fixé du 01/04/2016 au 22/04/2016.

Art.6 : de charger le Collège Communal de l'organisation du présent examen de promotion.

La délibération requise est adoptée.

### **Alliance Emploi-Environnement « APE Ecopasseurs communaux »**

En décembre 2011, le Gouvernement Wallon a décidé de mettre en place des écopasseurs au sein des communes et a sélectionné l'Administration Communale de FRAMERIES dans le cadre de ce projet.

Les missions des écopasseurs se répartissent dans trois cadres distincts :

- le Développement durable, l'Énergie et le Logement.

Les Communes adhérentes se voient octroyer une subvention annuelle afin de couvrir les frais de fonctionnement.

La Région Wallonne demande à l'Administration Communale de fournir un rapport d'activités annuel détaillé.

M.M.DISABATO précise qu'il a parcouru ledit rapport mais soulève qu'il serait utile d'inviter l'agent Ecopasseur à assister à une Commission.

M. le Bourgmestre ff. lui répond que l'agent ayant en charge ce dossier était bien présent lors de la Commission Communale qui s'est tenue ce lundi 21 mars et qu'il a ainsi pu répondre aux questions soulevées par les Membres présents.

M.M.DISABATO confirme n'avoir pas assisté à ladite Commission.

M.P.BOUVIEZ, quant à lui, souligne que le rapport est particulièrement intéressant notamment dans le cadre du Pollec II. Un certain nombre d'outils sera mis à la disposition de l'agent en matière énergétique. POLLEC 2 (Politique Locale Energie & Climat) est un processus permettant, dans ce cas aux Communes de pouvoir bénéficier d'aides, sous diverses formes (Bureau d'étude, Province, Outils énergétiques...). Le but est d'atteindre les objectifs 2030 de la Convention des Maires c'est-à-dire, réduire la consommation énergétique de 27 %,



l'émission de CO2 de 40 %, et enfin d'augmenter la production d'énergie renouvelable du territoire communal de 27 %. Pour ce faire, la réalisation d'un cadastre énergétique et la mise en place d'un Plan d'Actions sont la base de ce processus. Un travail très important au niveau des logements doit être réalisé.

M.M.DISABATO relève qu'il s'agit d'une mission compliquée ; il y aurait lieu d'examiner comment obtenir un accompagnement au sein de la cellule communale ainsi qu'avec le CPAS ce qui serait très utile.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Article unique : d'approuver le rapport d'activités annuel 2015 de l'écopasseur.  
La délibération requise est adoptée.

### **Acquisition d'un véhicule pour les repas - Approbation des conditions et du mode de passation**

Le véhicule actuel servant au transport des repas scolaires arrive en fin de vie et n'est plus conforme aux normes en vigueur en matière d'hygiène liée au transport de denrées alimentaires (AFSCA, HACCP, ...).

Il y a donc lieu d'acquérir un véhicule conforme.

Pour ce faire, la passation d'un marché public de Fournitures est requise.

Un cahier spécial des charges a été élaboré, il y est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité.

Le coût estimatif des Fournitures s'élève à 45.000 € TVAC.

M.M.DISABATO formule toujours la même remarque concernant ce type de marché. Il y a donc lieu de s'interroger quant à la consommation énergétique du véhicule. L'inscription de ce critère dans le cahier des charges est nécessaire.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Art. 1er : d'approuver le cahier des charges N° 2016/01 et le montant estimé du marché "Acquisition d'un véhicule pour les repas", établis par le Service Technique communal des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 37.190,00 € hors TVA ou 44.999,90 €, 21% TVA comprise ;

Art. 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;

Art. 3 : de financer cette dépense par le crédit inscrit l'article 421/743-52 intitulé « acquisition d'un véhicule repas » à hauteur de 45.000€ au service extraordinaire du budget communal de 2016 ; celui-ci a été approuvé par le Conseil communal le 25/01/2016 et est à présent en cours d'approbation par le Gouvernement wallon.

La délibération requise est adoptée.

### **Remplacement des taques d'égouts à la rue du Centre à Eugies - Approbation des conditions et du mode de passation.**

Les taques d'égouts de la rue du Centre, à Eugies, sont à remplacer.

Pour ce faire, la passation d'un marché public de travaux est requise.

Un cahier spécial des charges a été élaboré, il y est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 30.286 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Art. 1er : d'approuver le cahier des charges N° 2016/03 et le montant estimé du marché "Remplacement taques égout rue du Centre", établis par le Service Technique communal des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 25.030,00 € hors TVA ou 30.286,30 €, 21% TVA comprise.

Art. 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3 : de financer cette dépense par le crédit inscrit au service extraordinaire du budget communal de 2016, en cours d'approbation par le Gouvernement wallon.

La délibération requise est adoptée.

### **Académie de Musique – Emplois vacants au 15 avril 2016**

Le Décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné stipule que :

- « le Pouvoir Organisateur communique annuellement la liste des emplois vacants aux membres du personnel concernés, suivant les modalités fixées par la Commission Paritaire Locale » ;

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'acter les emplois vacants à l'Académie de Musique au 15 avril 2016, comme suit :

- Accompagnement : 7 périodes
- Art Dramatique : 2 périodes
- Chant : 4 périodes
- Clarinette – saxophone : 1 période
- Expression corporelle : 3 périodes
- Flûte : 3 périodes
- Formation Musicale : 2 périodes
- Guitare : 20 périodes
- Piano : 2 périodes

- Diction-déclamation : 24 périodes

Art 2 : de soumettre ce point lors de la prochaine COPALOC.

La délibération requise est adoptée.

### **Enseignement - Arrêt des chiffres de population scolaire en primaire au 15 janvier 2016**

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'acter les chiffres de population scolaire arrêtés au 15 janvier 2016, sur base desquels s'effectuera la répartition des emplois en primaire au 1<sup>er</sup> septembre 2016, à savoir :

Ecoles	
Calmette	114
Champ perdu	$20 + 1.5 = 22$
La Victoire	$245 + 1 \times 1 \frac{1}{2} = 247$
La Libération	$81 + 1 \frac{1}{2} = 83$
Collard	$49 + 1 \frac{1}{2} = 51$
Eugies	50
Sars	$48 + 2 \times 1 \frac{1}{2} = 51$
Total	618

Art 2 : de présenter ce point à la prochaine Copaloc

La délibération requise est adoptée.

### **Enseignement – Emplois vacants au 15 avril 2016**

Le Décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné et le Décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion, stipulent que :

- « le Pouvoir Organisateur communique annuellement la liste des emplois vacants aux membres du personnel concernés et aux maîtres de religion et professeurs de religion concernés suivant les modalités fixées par la Commission Paritaire Locale » ;

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'acter les emplois vacants au 15 avril 2016 dans le Fondamental, à savoir :

- Primaire : 1 emploi temps plein et 13 périodes.
- Maternel : 2 emplois temps plein + ½ temps + 10p en psychomotricité + 2p en D+
- Maître spécial d'éducation physique : 20 périodes ;
- Maître spécial de morale : 16 périodes.

Art 2 : de soumettre ce point lors de la prochaine Copaloc

Article 1<sup>er</sup> : d'acter les emplois vacants au 15 avril 2016 en religion, à savoir :

- Maître spécial de religion protestante : 12 périodes ;
- Maître spécial de religion islamique : 12 périodes.

Art 2 : de soumettre ce point lors de la prochaine Copaloc

Les délibérations requises sont adoptées.

### **Enseignement – Augmentation de cadre en maternel à l'implantation Wauters - Ratification**

Une augmentation de cadre en maternel peut être prévue le 11<sup>e</sup> jour de classe après les congés de détente, soit le lundi 29/02/2016;

Sont pris en compte les élèves régulièrement inscrits âgés d'au moins 2 ans et 6 mois qui ont fréquenté l'école ou l'implantation à comptage séparé en y étant présent pendant 8 ½ jours, répartis sur 8 journées de présence effective (une journée complète de fréquentation compte donc pour un seul ½ jour) entre le 18/01/2016 et le 26/02/2016, et pour autant que leur inscription n'ait pas été retirée.

Mme Jocelyne Cornez, Directrice d'Ecole au groupe scolaire d'Eugies, informe le Pouvoir Organisateur qu'une augmentation de cadre peut être prévue à l'implantation Wauters, dès le lundi 29 février 2016.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : de ratifier la délibération du Collège Communal du 10 Mars 2016 relative à la décision d'ouvrir un ½ emploi supplémentaire en maternel, à l'implantation Wauters, à dater du 29 février 2016 ;

Art. 2 : de maintenir ces emplois jusqu'au 30 juin 2016, date limite de subventionnement du département. Ils ne pourront néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif.

La délibération requise est adoptée.

**Novacentre – Convention de mise à disposition de locaux – Avenant à la convention initiale de mise à disposition de locaux avec un des occupants**

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

- de retirer le point de la présente séance.

La délibération requise est adoptée.

## **Mobilité – Règlements complémentaires sur le roulage - Mesures de circulation diverses**

Afin de garantir la mobilité la plus adaptée au sein de l'entité, il conviendrait d'arrêter diverses mesures de circulation.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

- Article 1.** **Dans la rue de l'Eglise**, des zones d'évitement striées rectangulaires de 2m de longueur x1 m de largeur sont établies :.
- le long du n°9 ;
  - le long des n°3 et 5.
- Ces mesures seront matérialisées par les marques au sol appropriées.
- Article2.** **Place de l'Eglise**, une zone d'évitement striée rectangulaire de 4m de longueur x 2m de largeur est établie à hauteur de l'accès à la nef de l'église de Frameries (opposé du n°8).  
Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.
- Article 3.** **Dans la rue E.Vandervelde**, la chaussée est divisée en deux bandes de circulation, entre le n°165 et le n°167bis.  
Cette mesure sera matérialisée par le tracé d'une ligne blanche continue amorcée par trois traits discontinus.
- Article 4.** **Dans la rue E.Vandervelde**, le stationnement est interdit, du côté impair, sur une distance de 1,5 mètre, à hauteur de l'accès latéral (pédestre) du n°77.  
Cette mesure sera matérialisée par le tracé d'une ligne jaune discontinue.
- Article 5.** **Dans la rue Notre Dame de Grâce**, l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur du n°27 est abrogé.
- Article 6.** **Dans la rue Sainte-Philomène**, la zone de stationnement délimitée au sol existant du côté impair, le long du n°9, est abrogée.
- Article 7.** **Dans la rue Sainte-Philomène**, un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées, du côté impair, le long du n°99.  
Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

- Article 8.     **Dans la rue J.Cousin**, au droit du rétrécissement formé par la zone d'évitement striée établie à hauteur du n°49 et la zone de stationnement s'achevant à hauteur du n°62, une priorité de passage est instaurée, la priorité étant donnée aux conducteurs se dirigeant vers la rue de l'Aisette.  
Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux B19 et B21.
- Article 9.     **Dans la rue Dagneau**, à son débouché sur la rue de France, la circulation est canalisée par une zone d'évitement striée, en conformité avec le plan.  
Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.
- Article 10.    Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre Wallon des Travaux Publics.

La délibération requise est adoptée.

#### **Revitalisation Urbaine - Phase 4 – Acte de base et renonciation à accession**

Initialement en charge de la société Huyzentruyt, la phase IV de l'opération de Revitalisation Urbaine de la rue Désiré Maroille est actuellement exécutée par la société Thomas & Piron.

Il convient de régulariser la situation en passant avec la société Thomas & Piron un acte de renonciation à accession similaire à celui passé en 2006 avec le groupe Huyzentruyt.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

- Article 1:     d'approuver le projet de renonciation à accession relatif à la phase IV de l'opération de revitalisation urbaine de la rue Désiré Maroille, à Frameries.
- Article 2 :    d'approuver le projet d'acte de base de la résidence « FRANKLIN » sis rue Désiré Maroille, à Frameries.

La délibération requise est adoptée.



## **Désaffectation de l'Eglise du Sacré-Coeur**

Au vu de la diminution des célébrations et de la baisse de fréquentation de l'Eglise du Sacré-Cœur, la Fabrique d'Eglise souhaite désaffecter cette dernière.

L'approbation du Conseil Communal est nécessaire à la poursuite de la procédure de désaffectation.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Article 1: d'approuver la désaffectation de l'église du Sacré-Cœur.

Article 2: d'approuver la dissolution de la Fabrique d'église et sa fusion avec la Fabrique d'église Sainte-Waudru à Frameries.

Article 3: d'approuver le rattachement du territoire et le transfert des biens de la paroisse du Sacré-Cœur à la paroisse Sainte-Waudru.

La délibération requise est adoptée.

## **Désaffectation de la cure d'Eugies**

L'immeuble à l'usage de cure situé Sentier St-Rémy n°2, à Eugies, est actuellement libre de toute occupation.

Tenant compte de cette absence de desservant, il a été demandé à la Fabrique d'Eglise de statuer sur la possibilité, pour la Commune, de reprendre la jouissance de ce bâtiment.

En fin d'année 2015, la Fabrique d'Eglise a décidé de répondre favorablement à cette demande.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO,**

**S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK,  
CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Article 1: de prendre acte de l'extrait de la délibération de la Fabrique d'Eglise du 07/12/2015 relative à la désaffectation du presbytère d'Eugies.

Article 2: de solliciter la poursuite de la procédure relative à la désaffectation du presbytère sis sentier St-Rémy n°2 à Eugies.

Article 3: d'informer les autorités religieuses des présentes dispositions.

La délibération requise est adoptée.

**Caisse Communale – Procès-verbaux de vérification à la date du 31/03/2015, 30/06/2015, 30/09/2015 et 31/12/2015.**

M.Gh.STIEVENART demande qu'à l'avenir on veille à respecter un délai raisonnable à propos des procès-verbaux de vérification de la caisse communale. Il s'agit juste d'avoir une idée de l'état des finances de la Commune. Il précise qu'il fait cette remarque mais que celle-ci n'a nullement une connotation politique.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

- de prendre acte des procès-verbaux de vérification de la caisse communale à la date du 31/03/2015, 30/06/2015, 30/09/2015 et 31/12/2015.

La délibération requise est adoptée.

**Plan de Cohésion Sociale - Rapport d'activités 2015**

En application des directives de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 12 décembre 2008, portant exécution du Décret du 6 novembre 2008 et du courrier du 21 janvier 2016, un rapport d'activités du PCS pour l'année 2015 doit être transmis à la Dics pour le 31 mars 2016 au plus tard. Ce rapport est généré par un formulaire informatique et doit être renvoyé par voie électronique.

Ce rapport d'activités 2015 a été établi par le service "Prévention".

Ce rapport sera soumis pour approbation à la Commission d'Accompagnement du 18 mars 2016.

M.A.MALOU, Echevin, présente les dossiers relatifs au Plan de Cohésion Sociale :

« Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le plan de Cohésion sociale 2014-2019 a été élaboré sur base d'un diagnostic établi au préalable.

Ce plan est constitué de 27 actions réparties selon les 4 axes, à savoir : l'insertion socio-professionnelle, le logement, la santé et les liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Pour atteindre les objectifs de ces différentes actions, outre la Maison de la Prévention, le plan de cohésion sociale de Frameries a la chance de disposer d'un grand nombre de partenaires.

Ce partenariat s'établit sous différentes formes, à savoir :

- Les partenaires occasionnels actifs qui participent de manière occasionnelle à des moments bien spécifiques, on y retrouve les clubs sportifs, les A.S.B.L. qui participent à l'élaboration du folder, toute institution qui sollicite le service afin de promouvoir les activités au travers des folders,...
- Les partenaires actifs qui travaillent dans la dynamique du plan en tant qu'opérateur d'action, on y retrouve toutes les institutions qui travaillent soit : en qualité d'opérateur d'action (à savoir que nous avons 8 conventions établies) ou en qualité de partenaire dans la mise en place d'actions.
- Sachez que les rapports d'activités et financier ont été avalisés par la Commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale qui s'est déroulé ce 18 mars.
- Il en ressort que pour la plupart des actions, le bilan est positif et que celles-ci ont toute leur raison d'exister.

Je vous propose donc de passer en revue les différentes actions de manière brève car je suppose que vous avez pu prendre connaissance du rapport d'évaluation qui a été établi pour les années 2014 et 2015.

**Pour le 1<sup>er</sup> axe, (Insertion socio-professionnelle) nous retrouvons 3 actions :**

**Action 2: valorisation des actions à destination du public analphabète et formation en alpha pour des bénéficiaires spécifiques dans des créneaux horaires adaptés**

Suppression de la partie "formation" dû au manque de participants pour mettre en place le module.

Mais au-delà de cela, il y a toujours un travail de sensibilisation effectué par le biais de fascicules, tracts ou bien encore la remise à jour du guide des opérateurs de l'alpha.

Une campagne « Passe le mot » qui est la réalisation d'un tryptique et d'un spot radio a également été réalisée. Des réunions mensuelles regroupant le C.P.A.S., la régie des quartiers, l'école de promotion sociale, la M.J.S., le C.I.M.B. et la Maison de l'emploi.

***Action 3: plateforme alpha et FLE - bilan positif.***

C'est un groupe de travail qui se réunit une fois par mois avec les différents partenaires ayant l'alphabétisation dans leurs compétences. Les groupes sont divisés par thème (sensibilisation, pédagogie, états des lieux,...)

Il y a également une action commune qui est réalisée dans le cadre de la journée mondiale pour l'alpha avec la création d'un support pédagogique.

***Action 4: plateforme emploi formation***

Difficulté à mettre en place la plateforme.

Le projet halte-garderie n'a pas abouti pour raison principalement financière: le subside a été reçu trop tard dans l'année et donc impossible à dépenser.

**Pour le 2<sup>e</sup> axe, (Le logement) nous retrouvons également 3 actions :**

***Action 5: amélioration de l'offre de la performance énergétique des logements à prix modérés, permanences AIS***

Bilan positif mais il faudrait peut-être prévoir une meilleure visibilité de l'AIS. Les permanences sont organisées dans les locaux de l'administration communale.

***Action 6: concertation et méthodologie autour de la problématique du logement***

Bilan négatif. En effet lors de l'écriture du diagnostic, des besoins avaient été exprimés par les partenaires. L'action a donc été mise en place. Malheureusement, lorsque l'on essaie de rassembler les partenaires, personne ne se manifeste.

Pour rappel, les objectifs poursuivis sont de soutenir et d'accompagner les personnes dans une situation d'urgence liée au logement.

### ***Action 7: Point info logement***

L'action n'a pas encore commencé faute de temps et de personnel. Ici, il s'agit de former une personne ressource en partenariat avec tous les opérateurs du logement pour ensuite créer une permanence d'informations et un guide des institutions.

### **Pour le 3<sup>e</sup> axe, (La santé) nous retrouvons 8 actions :**

#### ***Action 8: dynamisation de deux accueils de jour pour personnes précarisées***

Bilan positif.

L'accueil de jour à la maison de la citoyenneté fonctionne très bien.

Il y a un très grand nombre d'activités organisées. Ces activités sont gérées d'une part par les bénéficiaires, d'autres sont impulsées par le service de prévention : ce sont des activités culturelles, sportives, culinaires, de bricolage, d'art floral,.. qui vise à créer des liens.

#### ***Action 9: suivi psychologique des personnes précarisées***

Bilan positif puisque le nombre de suivis est toujours en augmentation. Il faut savoir que c'est une action reprise dans le plan de Cohésion sociale – Article 18.

L'opérateur c'est le planning familial.

#### ***Action 10: réseau et accompagnement des violences intra-familiales***

Bilan positif puisque le réseau est mis en place et que des réunions mensuelles sont organisées avec les partenaires. Des campagnes de sensibilisation sont organisées (par exemple, l'opération « ruban blanc »).

#### ***Action 11: supervision - accompagnement des pratiques***

Difficulté à réunir les intervenants malgré les besoins exprimés par ceux-ci lors du diagnostic.

Le problème ici, c'est que chaque institution en met déjà en place.

#### ***Action 12: mieux comprendre et comment se comporter face aux personnes atteintes d'une maladie mentale***

Bilan positif.

MEDIAS réalise des permanences au C.P.A.S. de Frameries tant pour les bénéficiaires que pour les travailleurs sociaux.

***Action 13: sensibilisation des intervenants de 1<sup>ère</sup> ligne face à l'accueil de la personne handicapée***

Le public semble intéressé par la thématique mais ne répond pas présent lors de la mise en place de formation. Il faudrait peut-être renégocier cette action avec les différentes institutions.

La prévention et les gardiens de la paix ont néanmoins déjà participé à la formation.

***Action 14: réseau traitement des assuétudes et réduction des risques***

Cette action a été supprimée à la demande du planning familial suite au nouveau décret régissant les missions du planning. Le PCS s'était laissé jusque fin 2015 pour trouver un opérateur mais en vain. Néanmoins, l'équipe de la Maison de la prévention ne ferme bien évidemment pas la porte aux personnes demandeuses et les dirige vers les organismes existants.

***Action 15: mon quartier ma santé***

L'action n'a pas encore commencé.

Il s'agira principalement de mettre en place une campagne de sensibilisation dans un quartier qui ressortira du diagnostic. Quartier où la population est la plus fragilisée.

**Pour le 4<sup>e</sup> axe, (Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels) nous retrouvons 12 actions :**

***Action 16: Frameries pour et par tous***

Bilan positif puisque le folder est paru 3 fois (Carnaval-Pâques, été et Toussaint)  
Il y a un grand nombre de partenaires : dynarythmique, garance, régie des quartiers, le C.P.A.S., article 27, accèsport, le service des sports, les comités de quartiers, la bibliothèque, le planning familial, les clubs sportifs.

Enormément d'activités sont mises en places, celles des comités de quartier bénévole, activité pour les femmes, activités sportives, culturelles, pédagogiques, ludiques, créatives, culinaires et également le camp intergénérationnel.

***Action 17: bénévolat dans les quartiers***

Bilan positif, j'en profite pour remercier les bénévoles qui grâce à leur implication, diverses activités sont mises en place dans les différents quartiers identifiés dans le PCS.

Sachez que nous comptons 25 bénévoles et qu'il y a 5 comités de quartiers.

### ***Action 18: Article 27***

Bilan positif, augmentation des demandes individuelles.

Il s'agit ici de chèques utilisés pour permettre une réduction du coût de l'activité.

### ***Action 19: offre sportive pour et par tous***

Bilan positif.

Il faut savoir que c'est une action reprise dans le plan de Cohésion sociale – Article 18.

Nous travaillons avec l'A.S.B.L. Accèsport qui met en place les différentes activités sur base bien évidemment d'un programme précis. A savoir également que nous avons mis en place le sport-sénior.

### ***Action 20: Marchand'âge***

Bilan positif.

Il faut savoir que c'est une action reprise dans le plan de Cohésion sociale – Article 18.

Ce sont principalement des ateliers gérés par la régie des quartiers et dont le but est la réciprocité des dons ce qui permet de développer des projets intergénérationnels.

### ***Action 21: travail de rue***

Bilan positif. Néanmoins il est important de préciser que les équipes de terrain sont de plus en plus confrontées à des problématiques complexes.

Des permanences sont réalisées les lundis, mercredis et vendredis.

Les éducateurs impliquent les jeunes dans des projets citoyens comme par exemple, « Ma commune propre », « Ma cité propre », le nettoyage de certains sentiers, le projet d'art urbain qui a vu le jour dans le quartier de l'Agrappe,...

### ***Action 22: coordination des intervenants de 1<sup>ère</sup> ligne au sein des cités de logements sociaux***

Bilan positif, très bon réseau et très bonne collaboration entre les différents partenaires présents, à savoir : C.P.A.S. le service prévention, la régie des quartiers, la Police, Garance, Toit et moi, le service d'aide aux familles et la mutuelle. Ce sont donc des réunions mensuelles hors vacances d'été.

### ***Action 23: maison de la citoyenneté Belle-Vue***

Bilan positif puisqu'il y a 2 journées prévues pour l'accueil de jour, qu'il y a un grand nombre de permanences et d'activités réalisées.

### ***Action 24: maison de quartier Arbaix***

Ouverture prévue le 13 mai prochain.

### ***Action 25: Point Info Ados***

Bilan positif, augmentation des demandes depuis le déménagement sur la Grand Place.

Ici des ateliers et des activités sont mis en place, des journées de rédaction de C.V. pour la recherche de job étudiant,...

### ***Action 26: valve citoyenne***

Une valve est déjà installée à Belle-Vue. Une autre est prévue à l'Arbaix. Cette valve permet la diffusion des différentes actions proposées.

### ***Action 27: intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère à Frameries***

Bilan positif puisque des permanences sont organisées 1 fois par semaine à la cité Belle-vue par le C.I.M.B. Des permanences seront également réalisées à la cité de l'Arbaix.

En conclusion, il est important pour le plan de Cohésion Sociale de répondre davantage aux besoins rencontrés par le public et de rester en corrélation avec le diagnostic établi lors de l'écriture.

Je rappelle également toute l'importance du partenariat qui permet un travail de qualité.

Enfin, je tiens à remercier l'équipe de la Maison de la prévention pour le travail qui a été accompli durant l'année 2015. Et je tiens à remercier particulièrement, la cheffe de projet, Corine, pour sa disponibilité dans mes nombreuses questions depuis mon arrivée en tant que nouvel Echevin il y a 3 semaines, afin de m'imprégner de leur quotidien. »

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**



décide :

Article 1: d'approuver le rapport d'activités 2015 du Plan de Cohésion Sociale.

Art.2: d'autoriser l'envoi à la Dics pour le 31 mars 2016:

- un exemplaire papier signé par le Bourgmestre et le Directeur Général accompagné de la délibération du Conseil Communal
- la version informatique du rapport d'activités via le lien envoyé par mail au chef de projets.

La délibération requise est adoptée.

### **Plan de Cohésion Sociale - Rapport financier 2015**

En application des directives de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du Décret du 6 novembre 2008 et du courrier du 21 janvier 2016, un rapport financier doit être transmis au Service Public de Wallonie; Direction Générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action Sociale et de la Santé pour le 31 mars 2015 au plus tard.

Ce rapport financier 2015 a été établi par le service "comptabilité" et le service "Prévention", sur base des pièces justificatives.

Selon son courrier du 12 décembre 2014, relatif à la simplification du contrôle des subventions, la Région Wallonne rappelle l'obligation d'utiliser uniquement les fonctions 84010 et 84011 (Arti.18) pour les recettes et dépenses du PCS produits via le module eComptes. Cependant, la modification budgétaire n'ayant eu lieu qu'en juin 2015, une partie des dépenses du PCS ont été imputées sur d'autres fonctions que celles imposées par la Région Wallonne.

Ce rapport sera soumis à la Commission d'Accompagnement en date du 18 mars 2016 pour approbation. Il est proposé au Collège de l'approuver et de le soumettre au Conseil Communal du 24 mars 2016, pour approbation.

Les chiffres présentés étant susceptibles d'être modifiés par le SPW en raison de leur recevabilité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Article 1: d'approuver le rapport financier 2015 du Plan de Cohésion Sociale.

Article 2 : de faire certifier conforme le rapport eComptes par le Directeur financier,

Article 3: de transmettre à la Dics pour le 31 mars 2016 un exemplaire papier signé par le Bourgmestre et le Directeur Général accompagné de la délibération du Conseil Communal

Article 4 : de transmettre par voie électronique au PCS pour le 31 mars 2016 les documents eComptes certifiés conformes et signés par les autorités ainsi que la délibération du conseil communal.

La délibération requise est adoptée.

### **Plan de Cohésion Sociale - Rapport financier 2015 - Article 18**

En application des directives de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du Décret du 6 novembre 2008 et du courrier du 21 janvier 2016, un rapport financier doit être transmis au Service Public de Wallonie; Direction Générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action Sociale et de la Santé pour le 31 mars 2015 au plus tard.

Ce rapport financier 2015 a été établi par le service "comptabilité" et le service "Prévention", sur base des pièces justificatives.

Selon son courrier du 12 décembre 2014, relatif à la simplification du contrôle des subventions, la Région Wallonne rappelle l'obligation d'utiliser uniquement la fonction 84011 pour les recettes et dépenses en Article 18 du PCS produits via le module eComptes.

Ce rapport sera soumis à la Commission d'Accompagnement en date du 18 mars 2016 pour approbation. Il est proposé au Collège de l'approuver et de le soumettre au Conseil Communal du 24 mars 2016, pour approbation.

Les chiffres présentés étant susceptibles d'être modifiés par le SPW en raison de leur recevabilité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**D.DRAUX, B.SIRAULT, I.URBAIN, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, A.MALOU, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, F.URBAIN, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, S.VANOVERSCHELDE, F.DESPRETZ, B.GALLEZ, R.WASELYNCK, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE**

décide :

Article 1: d'approuver le rapport financier 2015 Article 18 du Plan de Cohésion Sociale.

Article 2 : de faire certifier conforme le rapport eComptes par le Directeur Financier,

Article 3: de transmettre à la Dics pour le 31 mars 2016 un exemplaire papier signé par le Bourgmestre et le Directeur Général accompagné de la délibération du Conseil Communal

Article 4 : de transmettre par voie électronique au PCS pour le 31 mars 2016 les documents eComptes certifiés conformes et signés par les autorités ainsi que la délibération du Conseil Communal.

La délibération requise est adoptée.

### **Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)**

Il s'agit de la séance du 29 février 2016.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document est considéré comme adopté vu qu'il n'a appelé aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :  
La Directrice Générale ff.,

Le Bourgmestre ff.,

S.DOBBELAERE.

D.DRAUX.